



UN JOUET, UN SOURIRE

Vous avez des jeux ou des jouets 0-18 ans dont vous ne vous servez plus ? Ne les jetez pas ! Videz vos armoires, votre garage, votre sous-sol et contribuez à une bonne cause en donnant au suivant !

Les **17 et 18 décembre**, venez porter les jouets dont vous souhaitez vous départir directement à l'organisme *Sourire sans Fin* durant les heures d'ouverture, **de 8h30 à 16h30**.

Grâce à vos dons, de nombreuses familles à faible revenu pourront offrir un Noël magique à leurs enfants. Pour toute question, veuillez contacter l'organisme au **450 454-5747**.

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES 2018-2019

Pardon individuel

Saint-Isidore : le vendredi 21 décembre de 9h30 à 10h00

Saint-Rémi : le dimanche 23 décembre de 8h45 à 9h25

Célébration communautaire du pardon

Le dimanche 16 décembre à 15h00, à Saint-Rémi

| Horaire du 24 décembre (veille de Noël) | Horaire du 25 décembre |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Michel à 17h00 : messe familiale - Saint-Rémi à 19h00 : messe traditionnelle - Saint-Isidore à 21h00 : messe traditionnelle | <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Michel pas de messe - Saint-Rémi à 9h30 - Saint-Isidore à 11h00 |
| Horaire du 31 décembre (veille du Jour de l'An) | Horaire du 1 ^{er} janvier |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une seule messe à 16h00 à Saint-Isidore | <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Rémi à 9h30 - Saint-Michel à 11h00 - Saint-Isidore pas de messe |

RAPPEL DES ORGANISMES

ACTIVITES À L'ADMISSIBLE

En décembre à la Maison des Jeunes, tu auras l'occasion de :

- Faire des activités telles que décorations de Noël, Shooting photo et sexo 101.
- Faire de belles sorties telles que : du magasinage et du bowling.
- Participer à notre gros party de Noël incluant un souper, des jeux et des cadeaux, mais surtout, avoir du plaisir avec la gang et profiter du bon temps avec nous.

N'oublie pas que la MDJ sera fermée pour les vacances du temps des fêtes du 22 décembre au 2 janvier. De retour dès le 3 janvier 2019 pour t'accueillir avec notre plus beau sourire. Si tu as des questions, viens nous visiter au 100, de la Gare. Tu peux aussi nous appeler au **450 454-6657**.

BINGO

Le Regroupement des Organismes de Saint-Rémi vous invite à participer à son dernier bingo de l'année, le **mardi 18 décembre 2018**. **Nous serons de retour le 5 mars 2019**.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance
du conseil municipal**
17 / 12 / 2018 19h30

**Prochaine séance
de la Cour municipale**
20 / 12 / 2018
9h et 13h30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8h à 12h et de
13h à 16h30
Vendredi de 8h à 13h

Bibliothèque
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14h à 20h
Jeudi et vendredi de
9h à 12h et de 14h à 20h
Samedi de 10h à 13h

Écocentre
Fermé pour l'hiver

Loisirs / Réservation
salle au centre
communautaire
450 454-3993 poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
9-1-1

Déneigement routes
Numérotées
Ministère des Transports
514 990-5351

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 14 décembre 2018

VOL. 22 NO. 49

LA VILLE VOUS INFORME...

ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'exercice financier 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **lundi 17 décembre 2018 à 19h30** à la salle du Conseil située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Saint-Rémi, ce 7 décembre 2018

Diane Soucy, OMA, Greffière

TAXATION 2019

Informations importantes concernant le règlement de taxation

Compensation pour la collecte des déchets (incluant les matières recyclables) :

Pour pouvoir bénéficier d'une exemption de paiement des tarifs d'ordure et de recyclage, vous devez fournir à la Ville une copie d'un contrat avec un entrepreneur privé ainsi qu'une facture de janvier 2019 avant le **18 mars 2019**. Si voulez que le crédit soit appliqué sur votre compte de taxes 2019, vous devez apporter vos documents **avant le 15 janvier 2019**, sinon il sera appliqué sur les prochains versements.

- Les comptes de taxes 2019 seront payables en quatre versements lorsque le total de ces taxes atteint 300\$. Les versements sont égaux et sont exigibles aux dates suivantes : 18 mars, 3 juin, 1^{er} août et 1^{er} octobre.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Vente de livres

Une vente de livres usagés, provenant de dons, que la bibliothèque reçoit tout au long de l'année se tiendra jusqu'au **21 décembre**. Il y en aura pour tous les goûts : romans, documentaires, jeunesse, etc. De belles découvertes sont à faire à petits prix!



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS LOISIRS

Les inscriptions pour les activités d'hiver 2019 sont présentement en cours. Rendez-vous sur le site Web de la Ville au www.ville.saint-remi.qc.ca/loisirs pour procéder à votre inscription et consulter les détails de la programmation.

Pour la programmation adulte, 2 options d'inscriptions s'offrent à vous :

- Le forfait activités physiques pour adulte vous donne l'opportunité de participer à tous les cours de la programmation admissible au coût de : 110 \$/résident, 165 \$/non-résident
- Vous pouvez payer à la séance : 10 \$/résident, 15 \$/non-résident. Auprès de l'appariteur, au bureau de la réception des loisirs (nouveau).

Autres informations :

1. Il est obligatoire d'apposer vos initiales sur la liste des présences à chacune de vos participations à un cours.
2. Le nombre minimal de participants requis à chaque cours est de 10. Si le nombre n'est pas atteint après trois (3) semaines consécutives de cours, la Ville de Saint-Rémi se réserve le droit d'annuler le cours.

PRÉVENTION INCENDIE – MON BEAU SAPIN

En vue des préparatifs du temps des fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie. Ceux-ci seront utiles lors de l'installation du sapin et des décorations de Noël.

Le choix du sapin

Optez pour un sapin artificiel, car il risque moins de prendre feu. Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.

L'installation du sapin

- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Ne l'installez pas trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les arbres sont dans la cour du vendeur depuis assez longtemps pour que la base du tronc se soit asséchée. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou des flammes.

Les cordons de rallonge

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il convient pour un usage extérieur.
- Ne placez pas de cordons de rallonge dans un endroit passant. Installez plutôt le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.

ATTENTION : ne fixez pas les cordons de rallonge avec des clous ou des punaises. Comme pour les guirlandes de lumières, utilisez des attaches de plastique ou du ruban isolant.

AVIS PUBLIC / Règlement no V 654-2018-02

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 22 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro V 654-2018-02 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et son amendement (Omnibus).

Conformément à la loi, ledit règlement a reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville qui émettait le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 29 novembre 2018.

Ce règlement a été expédié auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 14 décembre 2018

Diane Soucy, OMA, Greffière

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE

Déjeuner de Noël

Le **mercredi 19 décembre à 9h00** au local du 1030, rue Notre-Dame. Coût : 3 \$. Suivi d'un échange de cadeaux dits « inutiles ». Pour les proches aidants d'ânés, aux 55 ans et plus du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'aux bénévoles. Réservation obligatoire.

INSCRIPTION AU COURS DE PATINAGE POUR LA SAISON HIVER 2019

Le CPA les Jardins du Québec vous offre à l'aréna de Saint-Rémi : des cours d'initiation au patinage (à partir de 3 ans et demi). Deux soirées d'inscription auront lieu le **lundi 17 décembre de 17h00 à 19h00** et le **vendredi 4 janvier de 18h00 à 20h00**. Les cours débuteront le samedi 5 janvier. Informations : **514 984-0464** ou cpajardinsduqc@gmail.com <http://cpajardinsduqc.wixsite.com/info>

MINI CONCERT ET MESSE DE NOËL

Le **lundi 24 décembre à 18h30**, à l'église de Saint-Rémi, vous êtes invités à un mini-concert présenté par la *Chorale Crescendo*, suivi à 19h00 de la messe de Noël avec chants traditionnels. Venez vivre le vrai sens de Noël. Bienvenue à toutes et à tous!

HORAIRE DU PATINAGE ET DU HOCKEY LIBRE – PÉRIODE DES FÊTES

Patin libre - gratuit :

| | |
|---|---|
| 26 décembre et 2 janvier de 16h30 à 17h30 | 27 décembre et 3 janvier de 16h30 à 18h00 |
| 28 décembre de 18h00 à 19h00 | 29 décembre de 11h00 à 12h00 |
| 30 décembre de 12h00 à 13h00 | 4 janvier de 15h30 à 16h30 |

Prendre note qu'il y aura relâche du patinage libre adultes les mercredis 19, 26 décembre et 2 janvier. **La programmation régulière reprendra le 5 janvier 2019**

Hockey libre - 5 \$/personne :

26, 27, 28 décembre et 2, 3 janvier de 14h00 à 16h30
4 janvier de 13h00 à 15h30

Le port du casque protecteur et gants de hockey sont obligatoires pour le hockey libre. Prendre note qu'il y aura relâche le 21 décembre.

La programmation régulière reprendra le 5 janvier 2019

Fermé les 24 et 25 décembre (Noël)
Fermé les 31 décembre et 1^{er} janvier (Jour de l'An)